Secrétaire général

NOT-26033
Distrib. générale

29.10.2026
Original : FR DE EN

AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF

Notification dépositaire

Roumanie – Acceptation des modifications à la COTIF et aux appendices E et G adoptées par la 13e Assemblée générale

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

La Roumanie a déposé le 28 octobre 2026 son instrument d'acceptation des modifications à la COTIF (y compris l'appendice H (RU EST)) et aux appendices E (RU CUI) et G (RU ATMF) adoptées par la 13e Assemblée générale.

Aucune déclaration n'était jointe à cet instrument.

La Roumanie est le dix-huitième État membre de l'OTIF à approuver les modifications à la COTIF et le dix-septième État membre de l'OTIF à accepter les modifications aux appendices E (RU CUI) et G (RU ATMF).

En vertu de l'article 34, § 2, de la COTIF, les modifications de la Convention décidées par la 13e Assemblée générale n'entreront en vigueur que douze mois après avoir été approuvées conformément à leur droit national par les deux tiers des États membres, soit actuellement 32 États membres.

Les modifications de l'appendice E (RU CUI) adoptées par la 13e Assemblée générale n'entreront également en vigueur, en application de l'article 34, § 3, de la COTIF, que douze mois après avoir été approuvées conformément à leur droit national par la moitié des États qui n'ont pas fait de déclaration en vertu de l'article 42, § 1, première phrase, de la COTIF, soit actuellement après leur approbation par 21 États membres.

Les modifications de l'appendice G (RU ATMF) adoptées par la 13e Assemblée générale n'entreront également en vigueur, en application de l'article 34, § 3, de la COTIF, que douze mois après avoir été approuvées conformément à leur droit national par la moitié des États qui n'ont pas fait de déclaration en vertu de l'article 42, § 1, première phrase, de la COTIF, soit actuellement après leur approbation par 22 États membres.

Aleksandr Kuzmenko
Secrétaire général



29 octobre 2026

Qualified Electronic Signature by SwissSign

Copie:

– **Ambassade de Roumanie à Berne**
berna@mae.ro